

La multifonctionnalité des forêts

Fiche n°1

Les fiches sylviculture et urbanisme du Centre National de la Propriété Forestière

« Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la nation, sans préjudice des titres, droits et usages collectifs et particuliers. Sont reconnus d'intérêt général, la protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable..... »
(ART. L112-1 DU CODE FORESTIER)

LES 3 PILIERS DE LA GESTION DURABLE

Ces 3 composantes indissociables doivent être prises en compte à égalité d'importance dans les questions d'aménagement du territoire : dans le diagnostic, le PADD, le DOO ou les OAP et enfin dans le règlement pour le cas des PLU(i).

Economique

Produire du bois dans le respect de l'accroissement naturel des forêts, c'est agir pour le développement d'une économie locale et prendre part à la transition écologique en produisant un matériau renouvelable.

Environnementale

Les espaces boisés sont des écosystèmes riches et diversifiés, répondant à plusieurs attentes environnementales (biodiversité, captage de carbone, protection de la ressource en eau,...)

Sociale

A l'heure où la population est de plus en plus citadine, la fonction sociale des forêts ne peut pas être négligée : paysage, lieu de loisirs...

DURABLE

GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS

La gestion durable des forêts est fondée sur trois piliers, trois composantes interdépendantes : les dimensions économique, environnementale, et sociale, conformément à la politique forestière de l'État qui s'est traduite au travers de la loi d'orientation forestière de 2001, consacrant la multifonctionnalité des forêts. Elle garantit la diversité biologique des forêts, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les 3 fonctions associées à ce milieu. L'intégration de ces enjeux dans la gestion courante des forêts est à réfléchir à différentes échelles, spatiales et temporelles.